

RACONTE-MOI TON RADAR



POUR QU'UNE VITESSE SOIT **R**ESPECTEE. . .



. . . ELLE DOIT ÊTRE **R**ESPECTABLE !

www.racontemoitonradar.com

Les
Résultats
2013

Ne pas jeter sur la voie publique

L'opération « Raconte-moi ton radar »

Il ne s'agit pas de pourfendre les règles. Il ne s'agit pas de lancer un appel à la déresponsabilisation des automobilistes.

Bien au contraire, l'opération « Raconte-moi ton radar » n'a qu'un seul objectif : comprendre et savoir !

Comprendre avant tout pour quelle raison les automobilistes ressentent une telle aversion pour le radar alors qu'ils étaient majoritairement favorables à leur implantation.

Savoir pourquoi la plupart des automobilistes utilisent délibérément le mot « piège » lorsqu'il s'agit de parler de radars.

Comprendre surtout leur ressenti, leur vécu d'automobiliste sur ce qu'ils considèrent comme un piège.

Savoir ce qu'ils vivent comme tel.

Un audit participatif

Au-delà de cette étude de ressenti, « Raconte-moi ton radar » n'est rien de plus qu'un audit participatif des automobilistes sur l'implantation des radars cabines sur notre territoire.

Zone dangereuse ? La vitesse à respecter



est-elle véritablement respectable ? Il est évident qu'aucune règle de sécurité routière ne pourra recueillir une majorité d'assentiments tant que les automobilistes n'y seront pas associés.

Nous avons donc souhaité les entendre et rendre la parole à ceux qui font la route au quotidien. Rendre la parole à tous les automobilistes raisonnables, responsables, qui n'entendent pas renoncer à la sécurité de nos routes.

Plus de 67 000 témoignages reçus

La réussite de cette opération réside dans la qualité des témoignages reçus. Bien loin

SOMMAIRE

Page 4 - La carte de France

Page 5 - Les 10 « pièges »

Page 11 - 7 propositions alternatives

Les témoignages

Page 13 - Nord-Ouest

Page 15 - Nord

Page 17 - nord-Est

Page 19 - Sud-Est

Page 25 - Sud-Ouest

Page 27 - Ile de France

de récolter des réactions « antiradaristes », les histoires recueillies sur le site Internet sont bien celles d'automobilistes qui ne s'opposent pas frontalement au système mais qui en dénoncent les excès.

Ainsi, une large majorité de radars implantés sur notre territoire n'a pas été l'objet de critiques et c'est le plus souvent les mêmes cabines qui ont été dénoncées. C'est ainsi que le radar de Saint-Julien en Genevois en Haute-Savoie (74) apparaît sans le moindre doute comme le plus contesté de France. Environ 1 témoignage reçu sur 10 concernait cette cabine.

10 tendances

Très rapidement, nous nous sommes aperçus à la réception des premiers témoignages que des tendances de désapprobations se dessinaient. Nous avons donc souhaité dans les premières pages de ce livret en dresser le constat afin de faire émerger les 10 situations qui généraient le plus l'incompréhension et le rejet des automobilistes.

« Moi, je ne veux pas piéger les automobilistes »

Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur

Le Parisien/Aujourd'hui en France

Edition du 15 février 2013

Toute situation de piège est contre-productive en termes d'assentiment à une politique de sécurité routière. Voilà pourquoi nous espérons que les témoignages sélectionnés sauront alerter les Pouvoirs Publics sur les incohérences et les situations piègeuses recensées par les automobilistes dans leur quotidien.

10 propositions et un audit

Dénoncer sans proposer d'alternatives n'aurait pas de sens. C'est pourquoi nous avons souhaité apporter des propositions concrètes pour permettre d'éradiquer le sentiment de rejet exacerbé par des situations jugées piègeuses.

Mais au-delà de ces premières pistes proposées par « 40 millions d'automobilistes », certaines incohérences de limitations de vitesse renforcent notre conviction qu'il est à présent temps d'engager un véritable « audit portant sur l'implantation des radars ».

Pour qu'une règle soit respectée, elle doit être acceptée.

Pour qu'une vitesse soit respectée, elle doit être respectable !

Daniel Quéro

Président de « 40 millions d'automobilistes »

Pierre Chasseray

Délégué Général



La carte de France



Opération menée avec le soutien des
Automobile Club membres de l'UNAC
www.stage-points-permis.org



Les 10 « pièges »

1/ L'incohérence, le piège caractérisé.

Comment justifier qu'une même route soit limitée à **une vitesse différente dans les deux sens de circulation** ? 90 km/h lorsque l'on roule dans un sens et pas de radar... 70 km/h dans le sens inverse et... radar ! Voici l'une des aberrations constatées par des automobilistes (témoignages 1 et 49). Dans ce cas, comment obtenir la compréhension de l'automobiliste « flashé » ? Cet exemple est sans doute l'une des preuves irréfutables de la nécessité d'un **audit d'implantation des radars sur notre territoire**.

Aussi, comment un automobiliste peut-il considérer l'implantation d'un radar sur autoroute sanctionnant les vitesses

supérieures à 50 km/h ??? Le radar de Saint-Julien-en-Genevois (témoignage 26) est incontestablement celui ayant reçu le plus grand nombre de témoignages de contestations sur notre site Internet, avec des conducteurs « choqués » de recevoir une amende pour **excès de vitesse sur autoroute pour une vitesse de... 51 km/h !**

Le piège, c'est toujours l'incompréhension ! Le témoignage 44 est pour cela édifiant. Des règles différentes selon l'horaire de passage. **Un radar qui oscille entre vitesse autorisée à 110 km/h et 90 km/h**, automatiquement recalibré selon l'horaire. Dans ces conditions, comment peut-on obtenir l'assentiment des automobilistes ?

Portion à 70 km/h. L'autre sens de circulation est limité à 90 km/h...



Radars D338 entre Tours et Le Mans Témoignage 1

Le radar est situé quelques mètres après le panneau d'entrée de la commune...



Radars de Pont-Tranchefêtu - témoignage 5

Autre exemple d'incohérence matérialisée par le témoignage 59, la présence de **12 radars en moins de 18 kilomètres** sur un tronçon de l'autoroute A86. Quelle conséquence, sinon le rejet du système dans sa globalité, peut être générée lorsqu'un automobiliste reçoit plusieurs amendes à quelques minutes d'intervalles ?

Enfin, comment ne pas s'attarder sur le radar de Loucelles (témoignage 7) dénoncé à des centaines de reprises sur notre site Internet et qualifié par le **Député-Maire de Caen lui-même comme « piégeant »**. Situé sur une 2x2 voies longée de glissières de sécurité, ce radar vient flasher les automobilistes au-dessus de 70 km/h ! Si même le Député-Maire de Caen le concède... (Emission « Carrément Brunet - RMC le 12 mars 2013)

2/ La vitesse à respecter est-elle véritablement respectable et adaptée ?

Il est important de préciser que **très peu de témoignages portant sur des parcelles d'autoroutes limitées à 130 km/h nous sont parvenus**. Preuve

irréfutable que ces implantations ne sont pas jugées piégeuses par les automobilistes. En revanche, les témoignages 29, 37, 43, 45, 46, 51, 65 et 69 font remonter la difficulté de respecter une vitesse jugée non-adaptée à l'autoroute. De plus, les récits des automobilistes insistent le plus souvent sur un positionnement en descente qui ne facilite pas le respect de la limitation. Les témoignages 61, 63, 68, 70 portent quant à eux sur des portions d'agglomérations. **Si la règle liée à la limite de 50 km/h n'est jamais remise en question dans sa généralité**, il apparaît néanmoins que les routes en 2x2 voies, limitées à 50 km/h, bordées de dispositifs de sécurité ou totalement sécurisées vis-à-vis des piétons sont majoritairement considérées comme « piégeuses ».

3/ L'implantation en descente

Assurément, les témoignages reçus sur www.racontemoitonradar.com ont permis de mettre en lumière une situation jugée particulièrement inacceptable par les automobilistes. Les radars implantés en fin de zone de descente concentrent en effet

Le radar de Loucelles - Témoignage 7

Date/heure et lieu de l'infraction

Le 28/03/2012 à 08h56

RN13

PK/PR : 081.505

Direction : CHERBOURG OCTEVILLE VERS PARIS
LOUCELLES - 14250

Contrôle

Votre véhicule a été contrôlé à : 77 km/h

Pour une vitesse limite autorisée de : 70 km/h

La vitesse retenue est de : 72 km/h

Appareil de contrôle homologué : 210 (MESTA) - 01488

Date de dernière vérification : 04/05/2011

une part extrêmement importante des témoignages recueillis (témoignages 3, 6, 9, 21, 27, 32, 38, 40, 42, 50, 51, 53, 54, 56, 60 et 61). Ainsi, beaucoup de conducteurs pointent le manque de précision du régulateur de vitesse, lors des phases de descente qui génèrent un dépassement de la vitesse autorisée sans pour autant avoir délibérément voulu dépasser la limitation. En bas d'une descente, il paraît en effet naturel que la voiture ait tendance à légèrement

accélérer sans pour autant causer un danger potentiel. Cependant, pour beaucoup d'automobilistes, c'est le flash assuré.

4/ Le radar caché

Autre situation majoritairement considérée comme étant piègeuse, le radar caché semble venir à l'encontre du principe de volonté de faire respecter la vitesse en des endroits jugés potentiellement « accidentogènes ». Ainsi, les témoignages 24, 34 et 68 confirment le sentiment de piège généré par un radar délibérément caché.

5/ Le radar positionné dans une zone courte de vitesse abaissée

Ces implantations de radars sont incontestablement celles qui engendrent les réactions de rejet les plus dures à l'encontre des verbalisations. Elles ne touchent pas des « pourfendeurs » de



Radar A4 Paris-Provence
Témoignage 67

« Le meilleur des radars, c'est celui qui ne flashe pas »

Frédéric Péchenard

Délégué Interministériel à la Sécurité Routière

Le Parisien / Aujourd'hui en France - 1^{er} novembre 2012

Et « 40 millions d'automobilistes » l'a retrouvé...

Il est en Corrèze et « flashe » 0,0027 fois par jour. Sans aucun doute, le radar de la D17 situé entre Saint-Aulaire et la route de Varetz est le meilleur radar de France. En effet, en 2011, il n'aura flashé qu'une seule fois dans l'année.

Selon l'argumentaire de la Sécurité Routière, ce radar s'avérerait donc être particulièrement utile en ce qu'il contribue à un total respect de la règle bien qu'il n'engendre aucun Procès-Verbal.

Et pourtant... Il n'est plus là !

Les Pouvoirs Publics ont ainsi fait le choix de se séparer du « meilleur d'entre eux ». Si la question de la rentabilité n'en est pas la cause, alors, pourquoi l'avoir supprimé ?

règles mais au contraire, des automobilistes convaincus de respecter les limitations. Les exemples relevés dans les témoignages 19, 20, 28, 39, 52, 55, 64 et 66 sont autant d'indicateurs forts de situations où l'automobiliste peut se sentir piégé par une zone de vitesse abaissée qui ne se reflète pas par un danger rendant essentiel cet abaissement de vitesse doublé d'un radar.



6/ La vitesse abaissée

Le cas du radar de Saint-Avertin (le plus rentable en 2012 témoignage 4) illustre parfaitement la problématique de cette vitesse soudainement abaissée. Le chiffre exorbitant du nombre de flashes annuels met parfaitement en lumière la problématique de cette vitesse abaissée assortie de l'implantation d'un radar. **Un automobiliste roulant à 100 km/h avant l'implantation du radar respectait la règle. Quelques jours plus tard, il était flashé !**

De même, les témoignages 9, 11, 14, 16, 17, 32, 57, 71 et 72 s'apparentent à cette situation.

Quant aux témoignages 37 et 41, ils ont la particularité d'ajouter une justification à l'abaissement de la vitesse et à

Fin de limitation à 50 km/h



Radars d'Angers - Témoignage 2

l'implantation d'un radar. Il semblerait que le principal critère soit celui de la pollution ! Il est alors prévisible qu'un automobiliste sanctionné ne pourra par la suite admettre le discours de « Sécurité Routière » lié à l'implantation des radars...

7/ La remise en cause de la signalisation

Les témoignages 25, 36, 58 et 61 posent quant à eux la question de la signalisation. Elle est parfois insuffisante lorsque le dernier panneau de limitation de vitesse se situe trop loin du radar. Mais elle peut aussi porter à confusion quand le radar pédagogique qui précède le radar sanction peut induire en erreur l'automobiliste.

Ainsi le témoignage 36 fait état d'un radar sanctionnant les vitesses supérieures à 70 km/h alors que le radar pédagogique est positionné en amont dans une zone limitée à 90 km/h. Induit en erreur, l'automobiliste sanctionné ne peut que se sentir piégé !

8/ Le radar... après le danger !

Bon nombre de témoignages se font aussi l'écho d'implantations étranges arrivant après la zone de danger potentielle. Parmi ceux-ci, notons les récits 9 et 67 qui pointent des radars positionnés après des croisements ou après des zones d'insertion et de sorties sur autoroute. Dans ces cas, difficile d'admettre pour les automobilistes que l'on défend un intérêt purement sécuritaire.

Quant au radar de Lille dénoncé dans le témoignage 9, il doit son implantation à une série d'accidents de camions. La vitesse a alors été abaissée à 70 km/h (90 km/h auparavant) conjointement à l'implantation du radar.

Le directeur interrégional des routes du Nord-Pas-de-Calais le justifiait alors ainsi : « Le problème n'est pas la pente en elle-même, mais le virage vers la droite qui suit ». Problème : Le radar est situé dans un virage à ... gauche !

9/ Le radar en zone de dépassement

Autre situation considérée piégeuse par les automobilistes, le radar positionné en zone de dépassement. Les témoignages 31 et 35 dénoncent des situations où, en cours de dépassement, les automobilistes ont dû accélérer pour finir leur manœuvre. Cette implantation soulève assurément deux problématiques.

Doit-on privilégier le regard sur le compteur de vitesse ou sur la route dans une manœuvre de dépassement ?

Doit-on prendre le risque de décélérer en cours de manœuvre pour renoncer au dépassement lorsque l'on est suivi par un autre véhicule ?

10/ L'entrée/sortie d'agglomération

« Impossible de ne pas s'y faire piéger si l'on ne connaît pas ». Voici le prototype même de témoignages laissés par les automobilistes sur le site Internet (témoignages 2, 5, 10, 12, 15, 25, 30 et 60).

Une nouvelle fois, **ce n'est pas la réglementation du 50 km/h en ville qui est contestée** mais bien le positionnement jugé particulièrement abusif. Dans les cas d'implantations en début d'agglomération, les automobilistes remettent en cause le fait que les premières habitations sont bien souvent encore à plusieurs centaines de mètres ou que le radar semble délibérément caché comme dans le cas des témoignages 5 et 24.

Dans les cas de fin d'agglomération, les automobilistes dénoncent majoritairement des implantations jugées piégeuses du fait même de la proximité de la fin de zone de limitation de vitesse. Notons par exemple les cas des radars d'Angers dans le Maine-et-Loire (témoignage 2) et d'Humières dans le Pas-de-Calais (témoignage 10). Dans ces cas, la zone d'implantation est clairement remise en question du fait de l'absence de danger notable au niveau du radar et de la proximité de la fin de la zone de limitation de vitesse.

L'outil d'aide à la conduite

« Quelle est la vitesse autorisée ? », « A combien cette route est-elle limitée ? ».

Bien souvent, les automobilistes sont confrontés à des successions de limitations qui sèment le doute sur la vitesse à respecter.

En cause, une signalisation insuffisante et les dépassements de poids-lourds qui peuvent notamment masquer les panneaux.

En ce qu'il apporte une indication permanente sur la limite de vitesse autorisée, l'outil d'aide à la conduite



permet à la fois un meilleur respect de la réglementation, une conduite plus apaisée et ôte ainsi le sentiment de piège que pourrait générer la non-visibilité d'un panneau de signalisation.

Les 7 pistes alternatives

S'il est évident que les situations relevées dans le premier point du chapitre précédent doivent impérativement être proscrites pour ne pas renvoyer une image de piège caractérisé, il convient de **proposer** des pistes permettant de limiter l'effet de rejet. Voici 7 propositions basées sur les témoignages reçus lors de notre opération.

1/ Rappeler la vitesse à respecter au niveau du panneau avertisseur de radar

Si le principe est de faire respecter une limitation de vitesse aux automobilistes sur une portion de route considérée « accidentogène », il est fondamental de systématiser le rappel de vitesse au niveau du panneau avertisseur de radar. Renforcer la signalisation, c'est toujours de l'information préventive supplémentaire !

2/ Doubler les panneaux de limitations de vitesse

Lorsque cela est possible bien entendu, comme sur autoroute ou sur les voies séparées par un terre-plein central, doubler la signalisation de vitesse à respecter de chaque côté des voies de circulation permettrait assurément de limiter le risque pour l'automobiliste de ne pas voir le panneau, notamment dans le cas de manœuvre de dépassement où un véhicule peut occulter la signalisation.

Généraliser cette règle permettrait de contribuer à une conduite apaisée, gage de sécurité.

POUR...

... un audit national de l'implantation des radars

Les incohérences, les histoires déposées sur le site Internet dédié à l'opération « Raconte-moi ton radar » marquent la nécessité absolue d'établir des règles transparentes pour les automobilistes.

C'est pourquoi, « 40 millions d'automobilistes », à la lumière des éléments constatés, demande la réalisation d'un **audit de l'implantation des radars en France.**

3/ Le positionnement en fin de descente

Positionnés en fin de descente, les radars sont ressentis comme un piège dans le sens où certains régulateurs de vitesse laissent tout de même le véhicule accroître sa vitesse de quelques kilomètres heure. Ainsi, des automobilistes se voient sanctionnés pour un « écart » qu'ils ne souhaitaient pas volontairement commettre. Pourquoi ne pas privilégier alors le positionnement d'un radar pédagogique en alternative qui aurait alors une réelle vertu préventive de rappel de vitesse après une zone de descente ?

4/ Supprimer les litiges de signalisation à l'approche des radars

Nous avons pu le constater à plusieurs reprises dans les témoignages recueillis : trop nombreux sont les automobilistes qui dénoncent des écarts de vitesse entre le panneau avertisseur de radar ou le radar pédagogique précédant un « radar

sanction » implanté plus tard dans une zone où la vitesse est abaissée. Il s'agit à présent de pallier à cette situation piègeuse en proposant d'implanter les panneaux avertisseurs de radars en des endroits où la vitesse à respecter est similaire à celle sanctionnée par le radar.

5/ Une règle de temps d'adaptation lors d'un abaissement de la vitesse autorisée

Dans de nombreux cas, une zone ayant été le théâtre de nombreux accidents connaît conjointement l'implantation d'un radar et l'abaissement de la limitation de vitesse.

Comme dans le cas du radar de Lille (59) ou de celui de Saint-Avertin (37), cette double décision engendre un nombre conséquent de « flashes » ne reflétant pas de « surdangérosité » comportementale de la part des automobilistes sanctionnés.

Aussi, il conviendrait, lors de tout abaissement de la vitesse de circulation, de fixer une règle laissant un temps d'adaptation suffisamment long pour permettre aux automobilistes de s'acclimater à l'éventuelle nouvelle limitation. Comment un automobiliste peut-il admettre être sanctionné pour ce qui était encore une vitesse raisonnable quelques jours auparavant ?

6/ Rendre visible l'invisible en supprimant le « radar caché »

En termes de sentiment de piège, quoi de plus significatif que la volonté affirmée de cacher l'implantation d'un radar ?

Si le but est de faire respecter la limitation dans une zone particulièrement « accidentogène », quel est l'intérêt de masquer la présence du radar ?

De même, masquer le positionnement d'un radar rompt un principe d'égalité entre celui qui connaît l'endroit exact de l'implantation et celui qui passe à ce même endroit pour la première fois.

Rendons les radars visibles. Cela minimisera le rejet de tout un système.

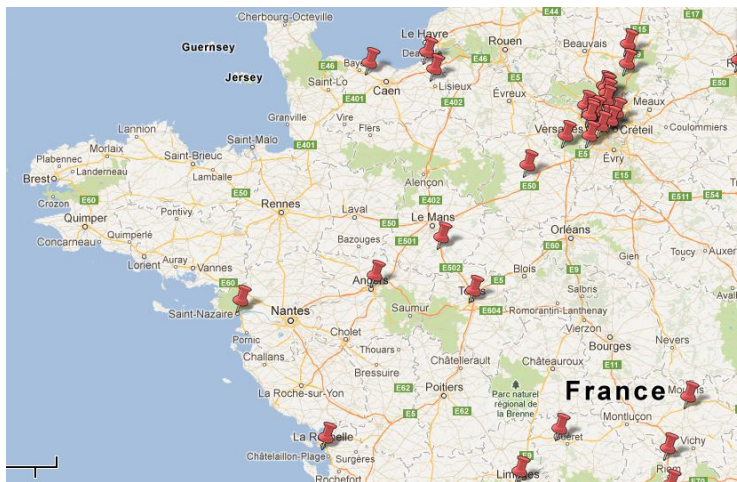
7/ Du bon usage du radar pédagogique

Sujet à controverse, le radar pédagogique utilisé en amont d'un « radar sanction » n'a pas emporté l'assentiment des automobilistes. Pourtant, il peut être une alternative intéressante dans des zones où il est nécessaire de rappeler la vitesse à respecter.

Aussi, le radar pédagogique pourrait être une excellente alternative dans les entrées d'agglomérations équipées aujourd'hui d'un radar sanction particulièrement piègeur.

Dans le même esprit, son positionnement pourrait être systématisé en remplacement de radars considérés piègeurs dans des portions de descente où la vitesse à respecter peut être particulièrement difficile.





1 – Jean-Louis P. (Sarthe – 72)

Sur la D338 entre Tours et Le Mans, flashé à 80 au lieu de 70 alors que le sens inverse de circulation est limité à 90 ! C'est scandaleux... La même route n'est pas limitée de la même façon dans le sens Nord/Sud et dans le sens Sud/Nord. De plus, seules quelques centaines de mètres sont limitées à 70. Et devinez où est positionné le radar ?

2 – Caroline C. (Maine et Loire – 49)

D323 – Avenue Victor Châtenay : Un radar volontairement placé à quelques mètres du panneau de sortie de la ville... La vitesse y est limitée à 50 km/h ; il est quasiment impossible de ne pas s'y faire piéger si l'on ne le connaît pas...

3 – Philippe B. (Loire Atlantique – 44)

Pont de Saint-Nazaire : un radar tronçon particulièrement intelligent pour spolier les automobilistes : 70 km/h maxi, ce que les automobilistes respectent sur la première partie de pont en montée et pour la descente sans accélérer, nous sommes à 80-90 si on ne freine pas. Donc vitesse moyenne supérieure à 70 km/h et amende !

4 – Margaux L. (Indre et Loire – 37)

Le radar à Saint-Avertin sur l'A10 est une horreur. Je me suis fait avoir 2 fois en revenant de vacances. Il est à 90 alors que tout le tronçon (avant et après) est à 110. Je n'ai pas vu les panneaux 90 et le GPS indiquait 110. Je me suis fait flasher à 104. Je suis sûre que ce radar n'est pas un cas à part...

5 – Julie H. (Eure et Loir – 28)

Incroyable ! Le radar de Pont-Tranchefêtu est situé quelques dizaines de mètres après le panneau d'entrée d'agglomération. Je sais qu'il faut freiner à l'entrée mais à ce point-là... Soit on connaît l'endroit d'implantation, soit on est flashé !

6 – Anthony D. (Calvados – 14)

Ouilly le Vicomte. Le radar en pleine descente. Même si on conduit comme moi prudemment, le fait de surveiller la route et la circulation ne permet pas de surveiller le compteur. Résultat, un dépassement de quelques kilomètres heures.

7 – Patrick R. (Calvados – 14)

A Loucelles, en direction de Cherbourg Octeville vers Paris, une succession de limitations de vitesse puis à l'entrée de la ville, le radar est juste au niveau du panneau de limitation à 70 km/h ! Vitesse retenue 72 km/h ! Impossible de réagir ! il fallait le deviner ce radar = Amende 45 euros 1 point retiré.

7bis – M. le Député-Maire de Caen

(...) Quant à la route de ma circonscription, une commune qui s'appelle Loucelles est très connue parce qu'il y a un radar assez

piégeant. Emission « Carrément Brunet » le 12 mars 2013 sur RMC.

8 – Jean-Pierre G. (Calvados – 14)

A Canapville à la sortie de l'autoroute A132 de Deauville la vitesse est limitée à 50 km/h faisant passer de 130 à 50 sur quelques centaines de mètres. La vitesse naturelle d'un conducteur prudent est plutôt 60 km/h.

Ainsi, des milliers de PV sont infligés chaque année notamment aux parisiens venant à Deauville le week-end pour des vitesses comprises entre 50 et 60 km/h. Si la justification de ce radar est essentiellement la sécurité, il paraît fondé de demander qu'un radar pédagogique informe les conducteurs de leur vitesse pour éviter d'être surpris de façon traître par ce radar tirelire en l'état de la signalisation. Bien que je connaisse très bien cet endroit chaque fois que je vais à Deauville bien qu'à 65 ans je conduise pépère en bon père de famille, j'ai peur d'oublier et de passer à plus de 50. J'ai eu 5 PV avec retrait de 1 point pour vitesse. 51 ou 53 km/h à chaque fois. Suis-je dangereux pour cela ? NON ! Il faut mettre fin à ces abus ! Il fallait vraiment le deviner ce radar !

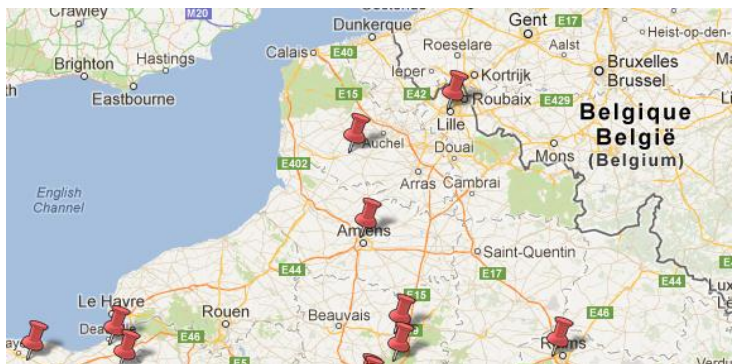
Question à Jean-Roch Lebossé, Président de l'Union Nationale Des Automobile Clubs (UNAC)

Pour quelle raison l'Union Nationale des Automobile Clubs a-t-elle choisi de soutenir « raconte-moi ton radar » ?



« Raconte-moi ton radar » n'est pas une invitation au « rouler plus vite » ni une ode au « non-respect » des règles. Pour nous, c'est au contraire une opération qui vise à constater les limites atteintes par un système pour venir apporter des solutions réelles, toujours dans le but de la sécurité routière. La compréhension sera toujours une arme plus efficace que la simple sanction.

Nord - Les témoignages



9 - Julie T. (Nord - 59)

Il s'agit d'un radar situé sur la N356 à Lille sur le périphérique entre la sortie Lille centre et la sortie Lille Saint-Maurice. Il est dans une zone à 70 et en fin de descente! Beaucoup de personnes ne connaissant pas le coin se font avoir parce qu'au début, même si on est à moins de 70... Avec la jolie descente, si on ne fait pas attention ou si on n'a pas de régulateur ou limiteur, on arrive facilement à plus de 75 (et cela en lâchant l'accélérateur !). La zone n'est pas forcément dangereuse mais mérite quand même de ne pas rouler trop vite... C'est un radar pour faire de l'argent.

10 - Régis D. (Pas-de-Calais - 62)

Humières : petit village coupé par une ex nationale (RN39 devenue RD939 qui est la route de la mer vers Le Touquet). Le radar est dans le sens Hesdin-Arras. A l'entrée du village un panneau annonce

70 vous traversez tout le village et lorsque vous l'avez quitté et qu'il n'y a plus d'intersection ou de danger, PAF vous êtes flashés! Chose très amusante : un peu avant le radar se trouve une intersection : l'automobiliste qui arrive d'un côté ou de l'autre de la grande route (et qui n'est pas prévenu de l'existence de ce radar) pénètre sur ce grand axe en se dépêchant pour ne pas gêner ceux qui y sont déjà et qui se rapprochent de l'intersection et PAF flashé. Super non ?



11 - Mélanie D. (Somme - 80)

Amiens / N25 / rocade Nord / radar fixe zone limitée à 110 km/h habituellement. Le radar fixe sur la rocade nord est réglé à 90 km/h depuis décembre 2012. Une petite portion de route, refaite, juste avant le radar et un peu après le radar est limitée à 90 km/h. Après, sur la route plus détériorée, c'est à nouveau 110 km/h. Il y a bien des panneaux avant, doublés de panneaux de rappel mais c'est incompréhensible ! Les flashes en guise d'illuminations de Noël...

12 - Jean S. (Oise - 60)

Chamant au nord de Senlis (RD932a). Radar presque derrière la pancarte de la commune à son entrée nord en rase campagne. Freiner avant la pancarte sinon flash.

13 - Abderrahmane B. (Oise - 60)

Après avoir passé des zones où la vitesse

est limitée successivement à 90 km/h puis 70 km/h j'arrive à hauteur d'un radar fixe discrètement signalé sur une route qui traverse le village de Blincourt. Pour moi il était impossible que cela soit une zone à 50 km/h car une vitesse aussi réduite sur ce tronçon ne semblait pas être justifiée surtout sur une zone aussi dégagée sans danger !! Vous imaginez un peu cet état d'esprit où ce genre de situation peut nous amener dans ces quelques secondes avant le « flash » fatidique !!! Etant suivi de près par deux autres véhicules qui roulaient à la même allure que moi j'ai difficilement ralenti jusqu'à 58 km/h à la hauteur du radar fixe étant persuadé que j'étais bien en dessous de la vitesse autorisée ! Malheureusement j'ai constaté avec révolte que le flash ne m'avait pas raté !! Car c'était bien une zone à 50 km/h !!!

*Question à Philippe Dutrieu,
Directeur de l'Automobile Club du Nord.*

Comment expliquez-vous que les automobilistes rejettent massivement le radar de Lille (témoignage 9) ?



Avant tout, l'idée n'est pas de se positionner en anti-radars. Les radars doivent simplement être positionnés à des endroits « points noirs » particulièrement dangereux. Malheureusement on a souvent l'impression que le radar est quelquefois placé dans une situation « piège » alors que ce n'est pas le but. Lorsqu'un radar est positionné dans une descente ou dans un endroit où la vitesse vient d'être réduite, l'automobiliste peut pourtant avoir ce sentiment.

Dans l'exemple de Lille, les automobilistes ont la sensation qu'on les oblige à rouler à une vitesse qui n'est pas adaptée. Pourtant, nous sommes persuadés qu'ils l'accepteraient beaucoup plus facilement s'il était positionné davantage en amont du danger. De plus, il faut ajouter qu'il est mal accepté car il est situé à un endroit piégeux du fait de la descente, avec un panneau l'annonçant pas toujours visible car il y a beaucoup de circulation à cet endroit...

Nord Est – Les témoignages



14 – Luc D. (Marne – 51)

En juin 2011 sur la ceinture de Reims en 2 fois 2 voies la vitesse autorisée passe de 110 à 90. Or, le panneau 90 est fixé sur un panneau de limitation poids lourds d'où la confusion... Et un PV avec vitesse retenue de 91. Un mois avant sur la même route nous étions à 110 sans PV. Pourrions-nous avoir une période d'adaptation à la nouvelle réglementation ?

15 – François V. (Meuse – 55)

Sur la départementale D618 en venant de Thionville et direction Verdun juste après le

panneau d'entrée du village de Rouvrois sur Othain se trouve un panneau pédagogique et quelques mètres plus loin le radar ! J'ai eu la chance de ne pas être flashé mais c'est extrêmement piégeux !

16 – Jacqueline T. (Meurthe & Moselle)

Entre Nancy et Frouard sur la A31, à force de baisser la vitesse dans des zones non-dangereuses, c'est sûr, on sera tous flashés.

17 – Franck K. (Meurthe & Moselle – 54)

Sur l'A31 entre la sortie Maxéville et Nancy centre, un radar est placé après la zone

dangereuse du virage. Ils ont abaissé en plus la vitesse de 20 km/h. Arrêtons les abus.

18 - Claudine R. (Moselle - 57)

Aucun danger sur l'A31 au niveau de Thionville en venant du Luxembourg. Et pourtant l'autoroute est non seulement limitée à 110km/h mais en plus, un radar. Ça fait quand même beaucoup, non ?

19 - Gilles P.(Moselle - 57)

Entre Forbach et Sarreguemines sur la 2x2 voies. Limitation à 110 km/h puis à 90 km/h radar dans cette partie qui prend par l'arrière. Puis 110 km/h... Sans commentaire... Ah si mon collègue s'est fait prendre aussi.

20 - Alex K. (Bas-Rhin - 67)

Le contournement autoroutier de SELESTAT est limité à 110... Sans aucune raison compréhensible... soit ! Puis arrive la tranche vers STRASBOURG qui est limitée à 130. Mais 150 mètres avant le panneau 130 je suis flashé à 122 km/h car la limitation reste légalement à 110 jusqu'au panneau !! Comment peut-on avoir du respect face à de telles mesures de « non-sens » face à l'État qui cautionne ce genre de provocations ?

21 - Roland H. (Haut-Rhin - 68)

Sur la nouvelle autoroute A36 mise récemment en 2 x 3 voies dans le sens Mulhouse - Belfort, dans une descente entre les sorties 10 et 11, un radar automatique (110) a été mis en place dans la fin de la descente, endroit où bien sûr, il n'y a pas eu la moindre tôle froissée. Cet emplacement est une illustration

flagrante de la recherche de cochons payeurs. Comment faire pour arrêter ces incompétences et cette mauvaise foi ?

22 - Pascal D. (Haute-Marne - 52)

Sur la D67 dans le sens Gray / Langres à l'approche d'un passage à niveau la limitation de vitesse passe de 90 à 70 normal ce dernier est un peu délicat. Sauf que quelques mètres plus loin ce n'est plus 70 mais 50 et aussitôt le radar.

De plus le panneau signalant le contrôle automatique n'est même pas à 100 mètres du radar et ceci en rase campagne. Avant l'implantation du radar la limitation était de 70 km/h. Je me suis fait avoir en pleine nuit. Je pense que les automobilistes qui passent ici pour la première fois se font systématiquement prendre. Bien entendu FLASH à 55 km/h après avoir freiné assez fortement après que mon passager m'ait soudain dit : « attention c'est 50 » mais trop tard.

23 - Patrice D. (Haute-Marne - 52)

Direction Chaumont vers Saint-Dizier. Zone signalée à 70 km/h. Vitesse que je respecte dès le début. Mais à la vue du panneau fin de limitation de vitesse, j'accélère instinctivement (tout le monde a ce réflexe). Le radar automatique est situé une centaine de mètres avant ce panneau. Ce radar devrait être positionné au début de la zone si l'on veut protéger les passants, pas à la fin.

24 - Christine J. (Côte d'or - 21)

Le radar de Longeault me semble vraiment un radar tirelire !!! Caché derrière un arbre à l'entrée du village vous pensez à autre

chose que de regarder votre compteur et c'est bon !!! Pour 6 km/h au-dessus vous êtes bon pour la prune de 90€ !

25 - Pierre P. (Saône & Loire - 71)

N80 juste avant l'entrée de la commune de Marmagne en venant du Creusot : limitation à 50 km/h, radar 50m après le panneau !!! Piège garanti si vous passez par là pour la

1ère fois, particulièrement de nuit. Pas d'urbanisation à cet endroit, route en légère descente. Tout pour plaire ! Radar pédagogique 1 km en amont implanté sur une route « roulante ». Au bout de cette route, la limitation passe à 70 puis à 50 puis on tombe sur le radar : impossible d'être à 50 simplement en levant le pied.

Sud-Est - Les témoignages



26 – Yves B. (Haute Savoie – 74)

Déjà largement répertorié comme le radar le plus rentable de France c'est celui de Saint-Julien-en-Genevois dont je veux parler. Situé sur l'A41 entre Annecy et Genève à 200 mètres de la frontière il flashe tous les automobilistes roulant à plus de 50 km/h. L'avoir mis à cet endroit relève de la plus vénale des raisons puisque 200 mètres plus loin nous roulons au pas (passage de frontière oblige avec dos d'âne chicanes etc...). C'est absurde affligeant et proprement scandaleux. J'ai rarement entendu parler de vitesse excessive au passage d'une frontière point de tendance accidentogène à cet endroit. Alors pourquoi : devinez !

26 bis – Valérie P.

A la douane de Bardonnex sur la commune

de Saint Julien en Genevois en arrivant de France avant de passer en Suisse. Il flashe tellement qu'il a été surnommé « la guirlande » !!!

27 – Patrice C. (Rhône – 69)

Sur la A6, dans la descente d'Ecully juste avant le « virage en S » large annonçant Fourvière. Limitation à 90. En 5eme vitesse, la pente ne garantit pas de rouler à moins. Il faut impérativement freiner. Quand l'état du trafic le permet bien entendu car habituellement on roule plutôt à zéro à cet endroit !

28 – Baptiste H. (Rhône – 69)

Le radar est situé sur le boulevard périphérique sud de Lyon en direction de l'est un peu avant un virage réputé dangereux et limité à 70 km/h. Quelques



Radar de Saint-Julien en Genevois – Témoignage 26

clampins ont eu la témérité d'y tester leurs compétences en pilotage. Ils n'en ont pas. En prenant le virage à fond s'écrasant lamentablement contre les barrières de sécurité et emportant avec eux des innocents, notamment avec les poids lourds. Pour ne pas changer à la traditionnelle méthode de punition collective mêlée à la répression habituelle, les autorités ont rallongé discrètement la zone à 70 km/h jusqu'au radar passant la ligne des flashes de 90 à 70 km/h SANS PRÉAVIS. Résultat : un soir je quitte Vénissieux et je m'insère sur l'autoroute à 80 km/h largement dans les clous pour l'époque des 90 km/h mais ce jour-là => PV-racket.

29 - Etienne C. (Rhône - 69)

D383 Bd Bonnevey : Pas étonnant que ce radar soit si redoutable. 70 km/h dans les heures sans embouteillage c'est intenable !

Suggestion de Jean-Marc M.

Bonjour. Une simple suggestion après avoir failli être piégé sur une autoroute qui passe de 130 à 110 puis à nouveau à 130 km/h.

La signalisation n'étant pas toujours vue, cachée par un camion que l'on double par exemple (...) Il suffirait simplement que la glissière centrale soit de la couleur de la vitesse autorisée :

Bleue Verte ou bien une autre couleur convenue au plan national.

On saurait à tout moment la vitesse autorisée et on éviterait ainsi de se faire « piéger-flasher ».

30 - Raphael R. (Loire - 42)

A l'entrée de Montrond-les-Bains la vitesse passe de 70 à 50 avec à peine le temps pour freiner et comme par hasard pile au bon endroit un radar tirelire.

31 - Renaud D. (Allier - 03)

RN 7 à la sortie de Bessay-sur-Allier en direction de Paris (90 km/h) : Nationale avec alternance de 2 et 3 voies pour doubler les nombreux camions. Le panneau d'avertissement du radar est situé après le début d'une zone 3 voies (invisible si l'on a commencé à doubler un camion) et le radar est immédiatement après le rabattement et le retour à 2 voies dans un petit virage... à un instant où le conducteur est surtout attentif à sa manœuvre plutôt que concentré sur son compteur de vitesse

32 - Ayed H. (Puy de Dôme - 63)

Il y a quelques années, un « nouveau » radar est apparu sur l'A75 au Sud de Clermont-Ferrand (Issoire - Clermont) juste avant d'arriver vers le Zénith d'Auvergne en haut de la grande descente. Le hic c'est qu'avant la descente était limitée à 130 et avec le radar un panneau 110 a poussé comme un champignon juste avant le radar. Depuis quelques temps maintenant, le panneau 110 a encore reculé de plusieurs centaines de mètres pour être plus en amont ...

33 - Francis D. (Puy de Dôme - 63)

Autoroute A71 sens Clermont-Ferrand - Paris. La vitesse est limitée à 110 km/h alors que l'autoroute est rectiligne à cet endroit et de plus en montée ! Où est le danger ?

34 – Alexandre E. (Hautes Alpes – 05)

Ah qu'il est beau ce radar sur la route Sisteron - Gap caché derrière un fourré du côté d'Aspre-sur-Buech.

35 – Marc G. (Hautes Alpes – 05)

Sortie de Gap Sud route de Marseille quartier de la Tourronde N85. Il est situé sur une 2 voies où l'on peut doubler sur 800 mètres environ en descente à 90 km/h. On ne peut pratiquement pas doubler sinon en surveillant constamment son compteur. C'est le radar qui flashe le plus du département d'après le Dauphine Libéré.

36 – Pascale P. (Hautes Alpes – 05)

Sur la D942 en direction de Tallard, un radar pédagogique juste avant l'intersection vers Notre Dame du Laus (D11 sur la gauche) est réglé sur 90. Peu après cette intersection, la vitesse est limitée à 70 et immédiatement après cette limitation de vitesse, il y a un radar naturellement réglé sur 70 ! Donc le radar n'est en fait pas précédé d'un radar pédagogique (puisque'il y a au moins une intersection entre les deux) et le radar est réglé sur une

mauvaise vitesse laissant croire aux automobilistes qu'ils roulent correctement.

37 – Robert F. (Var – 83)

Sur l'autoroute A8 venant de Fréjus en direction de Nice avant d'arriver à Mandelieu il y a un radar fixe à 110 km/h. De plus ce radar champion de France en 2008 avec plus de 200 000 flashes a été tourné depuis peu. Pourquoi 110 km/h ? Le hic c'est que les Alpes Maritimes ont limité la vitesse sur autoroute à 110 km pour des raisons de pollution soi-disant !!!

38 – Jean-Luc R. (Var – 83)

Commune de Ramatuelle D61 direction Cogolin. Sortie de Ramatuelle suite de virages limités à 70 km/h, le radar est en descente dans la première ligne droite après les virages serrés. Dans cette ligne droite on reprend naturellement un peu de vitesse. La fin de limite à 70 km/h est 500m plus loin. Le danger, c'est le virage, pas la ligne droite !

39 – Benjamin B. (Var – 83)

A57 entre Toulon et Hyères : Vitesse abaissée, flash assuré !!!

SONDAGE

2 novembre 2012 - Le Parisien / Aujourd'hui en France

Faut-il continuer à installer des radars ?

OUI – 24,5 % NON – 75,5 %

A la lecture des témoignages recueillis sur www.racontemoitonradar.com, il est évident que les situations piégeuses participent à ce rejet massif de la part des automobilistes.

40 - Francis A. (Vaucluse - 84)

Sur l'autoroute A7 de Lyon vers Marseille sur la commune de Bedarrides. Ce radar sur autoroute n'a pas vraiment de justification de sécurité. Certes l'autoroute aborde un virage en descente mais cela ne justifie absolument pas une réduction de vitesse Je prends souvent cette autoroute. Je conduis depuis 48 ans, je n'ai jamais eu d'accident de la circulation et je me fais prendre de temps en temps par ce radar « tirelire ». Je m'étais demandé comment protester et auprès de qui ? Votre initiative m'en donne l'occasion.

41 - Jean-Baptiste K. (Bouches du Rhone - 13)

A51 sens Aix > Marseille Cette voie était limitée à 110 km/h mais du jour au lendemain elle est devenue limitée à 90 km/h et le radar qui l'accompagne aussi... Pourquoi cette réduction de la vitesse ? Comme l'indique de grands panneaux : pour préserver l'environnement...

42 - Christian P. (Gard - 30)

Radar près de la commune de Vézénobres. Ce radar est placé sur une pente descendante ce qui fait qu'on peut naturellement sans y faire attention prendre



de la vitesse sans le vouloir et dépasser la vitesse de 110 km/h. C'est un attrape nigaud je m'y suis fait flasher à 116 km/h alors que je ne suis pas du tout un fou de vitesse...

43 - Eric M. (Lozère - 48)

Sur l'A75 dans le sens Sud-Nord et sur la commune de « la Canourgue », ce radar est situé dans une descente de l'autoroute en 2x2 voies bien sûr mais cette portion est limitée à 90 km/h. Certes il s'agit d'une descente à fort pourcentage et tortueuse mais qui à mon avis ne nécessite pas une vitesse aussi réduite. L'hiver dernier, en montant dans le département du Cantal, je suis passé à cet endroit que je connais parfaitement car je l'emprunte quelques fois par an. Cela ne m'a pas empêché de me faire flasher car la vitesse est très difficile à maintenir à cet endroit : mon fils à côté de moi qui me parle et me distrait quelques secondes et « plouf » : photo bilan : 94 km/h = 45 euros et 1 point. Je trouve cela abusif surtout que j'ai mon permis depuis 30 ans et JAMAIS un PV, même pas pour stationnement. Et là pour une fraction de seconde, la sanction tombe.

44 - David S. (Hérault - 34)

Sur l'A9 entre Vendargues et Saint-Jean-de-Védas (sens Est/Ouest) il y a un radar où l'on peut se faire prendre malgré soi. En fait cette portion gratuite d'autoroute est limitée à 110 km/h. Sauf que le matin de 07:00 à 09:00 et le soir de 17:00 à 19:00 la limitation passe à 90 km/h. Dans ce « Micmac » de limitations, se faire prendre est chose commune et inacceptable.

45 – Raunakaly C. (Hérault – 34)

Tunnel du Pas-de-l'Escalette : Radar flashant à 80 km/h après un tunnel dans le sens Millau Lodève et dans une descente certes à forte pente mais on est obligé de freiner fortement et risquer de se faire tamponner. Il faudrait augmenter à 90 km/h et mettre le radar plus bas dans les tournants.

45 bis – Denis L.

J'adore ce radar du Pas-de-l'Escalette placé à la sortie d'un tunnel. Plus perfide que celui-là plus dangereux aussi on ne peut pas. Coup de freins pour réduire sa vitesse au risque de se faire emplâtrer par le véhicule qui vous suit. Je ne me suis jamais fait verbaliser par celui-ci mais bon. J'ai toujours considéré cette « chose immonde » comme un danger pour la vie d'autrui.

46 – Guillaume N. (Hérault – 34)

A9 - Vendargues : Pourquoi s'évertue-t-on à nous apprendre que les autoroutes sont limitées à 130 km/h alors que la plupart le sont de plus en plus, sans aucune raison, à 110 km/h ???

47 – Jacques L. (Corse du Sud – 2A)

Le radar « tirelire » se trouve à Ajaccio quartier Baleone sur la N194 direction Bastia. Fait anormal, après plusieurs kilomètres limités à 70 km/h et sans raison de risque nouveau, la limitation passe à 50 km/h avec et c'est là le « piège », un seul panneau 50 km/h avant le radar qui se trouve à très peu de distance du panneau. Pour peu que le panneau soit masqué par un camion garé, vous vous trouvez en toute bonne foi en infraction.

Des radars mobiles qui ont tendance à se sédentariser...

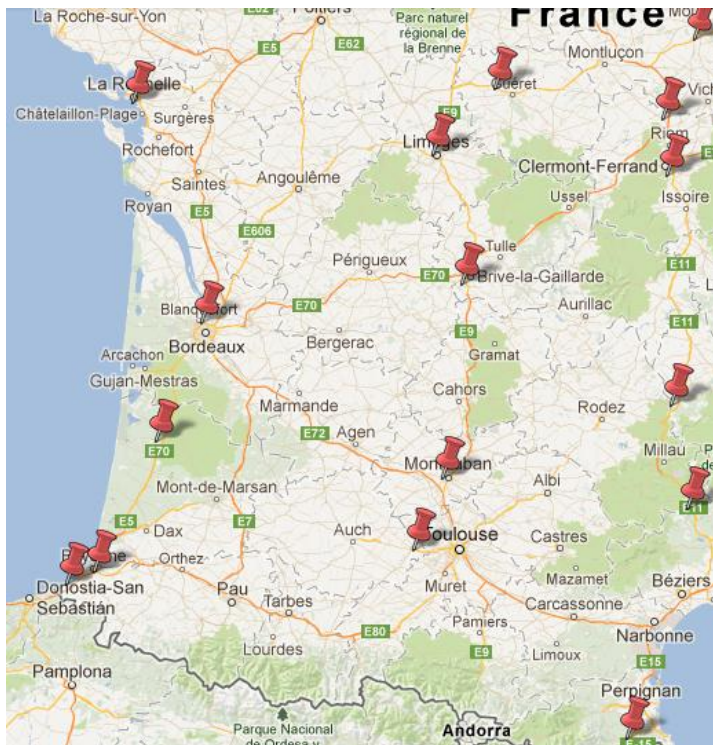
Par Valentin D. – La vitesse sur autoroute entre Marseille et Aubagne a été abaissée de 110 à 90km/h pour cause de pollution. Depuis, on voit souvent des contrôles aux jumelles dans les lignes droites (dépourvues d'entrées ou de sorties dangereuses). Est-ce réellement la pollution qui a motivé cette baisse ?

La réponse de Jean-Jacques Enoc,

Président de l'Automobile Club d'Aix et du Pays d'Aix



Il est bien évident que personne ne conteste l'intérêt de protéger notre environnement. Mais la systématisation de la sanction dans des zones de vitesse abaissée peut être piègeuse et incomprise par les automobilistes si elle n'est pas justifiée par un point « accidentogène ». Un radar pédagogique remplirait parfaitement son rôle de prévention dans ce cas précis pour aller vers une prise de conscience collective et une meilleure acceptation !



48 – Jean P. (Charente-Maritime – 17)

Voici ma contribution sur le radar discriminant installé à Aytré sur la RN 137. Tout d'abord un peu de sémantique, « discriminant » quand on parle de Sécurité Routière, ce n'est pas très judicieux, en tous cas, ceci peut être ressenti comme « stigmatisant ». Ce radar d'Aytré est situé à environ 1 km d'un radar fixe de 1ère

génération : quel intérêt, sauf à entretenir un sentiment de « piège » ? On pourra toujours nous objecter que celui-ci est « discriminant » mais dans ce cas, autant remplacer l'ancien.

49 – Catherine G. (Haute-Vienne – 87)

Sur l'autoroute A20 pendant la traversée de Limoges la vitesse est réduite à 110

km/h dans les deux sens. Sauf que dans le sens province - Paris (et pas dans l'autre sens !) il y a une limitation de vitesse à 90 km/h pendant environ 500m et bien entendu un radar est justement placé à cet endroit. Il suffit de doubler un bus ou un camion pour ne pas voir le panneau de limitation. Il est difficile de dire que cette limitation de vitesse sur une distance si courte et dans un seul sens de circulation a une raison d'être liée à la sécurité.

50 – Céline C. (Creuse – 23)

Commune de Saint-Vaury sur la RN 145 direction La Souterraine. Le radar est implanté en ligne droite non dangereuse en bas d'une belle descente à visibilité parfaite ! Aucun danger alors qu'il y a des zones dangereuses sur cette route mais le radar a été positionné ici de manière incompréhensible. Sauf peut-être pour jouer un rôle de « tirelire » et dommage pour les zones dangereuses ! Je n'ai jamais été flashé par ce radar mais il est totalement abusif !

51 – Olivier C. (Gironde – 33)

Bordeaux : sortie du pont d'Aquitaine dans le sens Paris / Bordeaux. Le Pont est limité à 70 km/h. Le radar est situé après le pont à quelques dizaines de mètres de la fin de limitation de vitesse. Sur les ponts comme pour les tunnels l'usage de radars tronçons serait plus approprié et moins piégeur.

52 – Alain H. (Landes – 40)

Mon fils a été piégé en venant me rendre visite chez moi dans les Landes par le radar placé à Labouheyre sur la N10 en direction de Bayonne. Je me suis posé la

question : pourquoi ce radar flashe-t-il autant ? Tout simplement du fait qu'il est piégeux. Le panneau de signalisation est placé plus de 2 km en amont ce qui fait que les automobilistes pensent l'avoir déjà dépassé jusqu'au flash fatal dans une zone de vitesse abaissée à 90 km/h au lieu de 110 km/h sur le reste du trajet.

53 – Arnaud S. (Pyrénées-Atlantiques)

En arrivant de Pau juste avant Bayonne Sur l'autoroute en zone limitée à 110 km/h en pleine descente ! Carrément pervers !

54 – Jean-Guy L. (Pyrénées-Atlantiques)

Commune de Saint-Jean-de-Luz sur l'A63 sens France-Espagne en descente pour une vitesse limitée à 110 km/h. Il n'y a aucun danger ce n'est pas une zone accidentogène (il n'y a pas eu d'accident depuis bien longtemps) et si l'on n'est pas muni d'un régulateur de vitesse on doit freiner pour ne pas se faire prendre. Lamentable !

55 – Dominique B. (Gers – 32)

Sur la N124 entre les sorties de Pujaudran et de l'Isle-Jourdain l'un des radars les plus lucratifs de Midi Pyrénées remplit les caisses de l'Etat. Il est situé vers la fin d'une 2x2 voies d'environ 20 km où la vitesse est limitée à 110 km/h sauf sur 500m à l'approche d'une légère courbe absolument pas accidentogène où la vitesse est réduite à 90 km/h. Le radar est placé à cet endroit. A deux reprises j'ai été flashé pour 2 à 3 km/h au-dessus de la vitesse autorisée. Ce radar n'a aucune raison d'être hormis de rapporter de l'argent à l'Etat.

56 - Sergio B. (Tarn-et-Garonne - 82)

Bonjour. C'est un radar fixe situé sur l'A20 rocade de Montauban sens Toulouse - Cahors sur une descente entre la sortie Sapiac-Villebourbon et la sortie Albi. Je m'y suis fait prendre à 97 km/h (retenu 92 km/h).

57- Eric J. (Pyrénées-Orientales - 66)

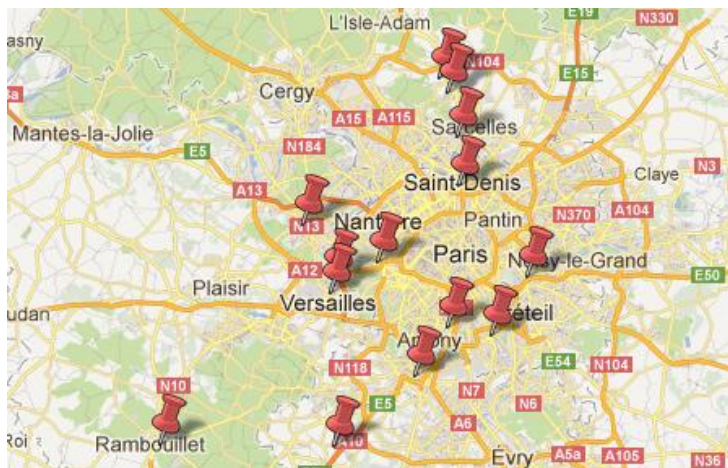
A9 direction Le Boulou, un vrai piège pour tous les espagnols qui viennent en France et ceux qui rentrent de vacances... Petite anecdote, la vitesse a été abaissée au moment de la mise en place du radar. Sans

doute pour cela qu'il flashe autant.

58- Loïc P. (Corrèze - 19)

Commune de Noailles. Un radar sur l'autoroute dans une zone limitée à 110. Il y a ici un radar qui se retrouve dans une zone 90 avec un radar pédagogique qui lui est en zone 110. Je passe devant le pédagogique, on me dit c'est vert. Je double dans l'intervalle et ne vois pas le changement à 90. Je me suis fait donc flashé à 98 vitesse retenue 93.

Ile de France - Les témoignages



59 - Jean P. (Yvelines - 78)

Tunnel de l'A86 entre Versailles et Vaucresson un dimanche où il y avait peu de trafic. C'était la 1ère fois que je passais là et j'ai trouvé le coût du péage prohibitif.

Mais ce n'était pas tout. Trois jours plus tard je recevais 2 avis de contraventions : à 17h45 au km 66 et à 17h46 au km 68. Dans cette ambiance fermée sans voiture je n'ai pas réalisé que j'étais flashé. Je n'ai



Portion limitée à 50 km/h en descente

Radars Avenue des Etats-Unis - Versailles - Témoignage 61

vu d'ailleurs aucun radar. Alors questions. Quelle autorité a pris la décision d'installer plusieurs radars si proches les uns des autres et pourquoi ? Pour la sécurité des automobilistes ou dans le seul but de multiplier les peines.

59 bis - Marc B.

Dans le tunnel de l'A86 4 contraventions par radars à 8h22 - 8h23 - 8h25 - 8h26. Tout cela un dimanche matin. La tirelire est très bonne.

60 - Michel J. (Yvelines - 78)

Sur la D27 à l'entrée de Rambouillet 100 à 200m après le panneau 50 km/h en pleine descente autant dire qu'il est impossible sans faire très attention d'être à 50 km/h.

61 - Daniel V. (Yvelines - 78)

Radars installés dans une descente à Versailles avec une limitation à 50 km/h. Route à 4 voies. Terre-plein central. A droite haie d'arbustes. A gauche aucune maison. Absolument aucun risque mais belle machine à sous.

62 - Bernard C. (Yvelines - 78)

Très heureux de trouver un site à ce sujet. Sur la RN13 juste avant Saint-Germain-en-Laye en venant de Paris, il y a un radar situé en hauteur qui est placé sur une zone 50 km/h. Ce radar est implanté à environ 40m avant le panneau 70 km/h. C'est scandaleux.

63 - Mehdi R. (Hauts de Seine - 92)

Quais de Seine. Bois de Boulogne 4h00 du matin pas un chat sur une voie avec les Bois de Boulogne à gauche et la Seine à droite. Aucune intersection en vue. Et là, planté derrière un gros arbre un gentil radar qui flashe au-dessus de 50 km/h. Ne me parlez pas de sécurité routière s'il vous plaît.

64 - Arlette G. (Essonne - 91)

Sur l'A10 à hauteur de Janvry, je roulais à 127 km/h pensant respecter la limitation habituelle des autoroutes. Pourtant j'ai été flashée car à partir de cet endroit la vitesse est d'après mon PV réduite à 110

km/h. On se demande bien pourquoi ? Je suis une conductrice prudente. Je roule depuis 35 ans sans aucune déclaration à mon assureur et jusqu'à ce jour j'avais la totalité de mes points. Je me demande encore où était le panneau signalant ce changement de vitesse.

65 – Aurélie G. (Essonne – 91)

A Massy sur l'A140, 90 km/h sur autoroute, c'est déjà peu mais lorsque les panneaux sont masqués par de nombreux camions, ça devient carrément du piège ! On voit que ceux qui posent les radars ne connaissent pas la réalité des routes.

66 – Olivier N. (Val de Marne – 94)

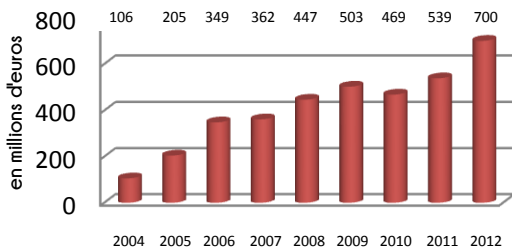
Mon témoignage concerne le radar de l'A6a sens Paris - Province positionné juste avant la bretelle de sortie vers Orly dans une zone limitée à 90 km/h. Je n'ai pas été flashé par ce radar mais je trouve son implantation très piègeuse et sans réel intérêt pour la sécurité. La vitesse limitée passe à 110 km/h une centaine de mètres plus loin alors qu'il y a là aussi une bretelle

d'accès (qui vient de l'A6b) ces deux zones semblent donc comparables pour ce qui est d'être accidentogènes. L'autoroute à cet endroit est une 3 voies en ligne droite avec une bonne visibilité. Les bretelles qui se situent là sont des bretelles de sortie et non des bretelles d'accès. Ce radar devrait être installé plus en amont ou au contraire dans la zone 110 km/h histoire d'être moins piègeur.

67 – Pierre C. (Val de Marne – 94)

Ce radar est situé sur l'autoroute A4 après la zone relativement dangereuse de séparation entre A4, A86, sortie Nogent / Champigny. Pourtant le radar n'est pas positionné en amont du danger dans le but d'inciter les automobilistes à ralentir dans une zone de changements de voies mais bien après cette même zone. En fait, c'est au moment où le danger est écarté et que les changements de voies ont été effectués que l'on flashe les conducteurs. Sécurité Routière ? Vous en êtes bien certains ?

Recettes des amendes payées dans les délais



Réalisation - Service communication
de 40 millions d'automobilistes

Imprimé sur papier certifié FSC
garantissant une gestion durable des
forêts

Crédits photos : Fotolia - 40 millions
d'automobilistes et photos extraites des
témoignages recueillis sur
www.racontemoitonradar.com

Ne pas jeter sur la voie publique

68 - Laziz H. (Val de Marne - 94)

Une avenue de Choisy-le-Roi est limitée à 30 km/h. Aucune raison pour qu'elle ne soit pas à 50 km/h. En plus, il y a un radar perché et caché sur un portique à hauteur des arbres. Il a fallu 2 PV pour que je découvre ce radar bien entendu, vitesse retenue, 32 km/h.

69 - Bertrand P. (Seine St Denis - 93)

En rentrant de Roissy vers Paris par l'A1 la vitesse est limitée à 110 km/h. Une énorme bretelle à 3 voies s'ouvre pour quitter l'A1 et aller sur l'A86 en direction de La Défense. Au total il doit bien y avoir 7 voies à cet endroit. De plus, des arbres bordent le bord de la bretelle dès le départ de celle-ci avec des feuillages qui masquent les panneaux. La vitesse est alors abaissée à 90 km/h. Ma femme s'est évidemment fait flasher à 98 km/h pensant vraiment être encore soumise à la limitation à 110 km/h. Ce radar est une tirelire incontestable.

De toute façon, on est tellement loin à gauche du panneau qu'on ne peut pas comprendre que la vitesse est limitée à cet endroit.

70 - Emma G. (Val d'Oise - 95)

A Groslay, sur une 4 voies, la vitesse est limitée à 50 km/h. Toutes mes connaissances qui passent là régulièrement se sont faites avoir au moins une fois. Moi aussi 90 euros et un point de moins pour 58km/h. J'ai mon permis depuis 1968 et n'ai jamais provoqué un accident par ma faute.

71 - Laetitia R. (Val d'Oise - 95)

A Moisselles, sur la D301, ex RN1, depuis 2010, la vitesse a brusquement été ramenée à 90 km/h. La route ne semble pas présenter de danger particulier. Il y a de quoi s'interroger. Et surtout, la surprise d'un changement de vitesse manque de communication de la part des pouvoirs publics. A quand une période d'adaptation suffisante ?

72 - Falbela T. (Val d'Oise - 95)

La D301 entre la Croix-Verte et Saint-Brice-sous-Forêt était encore il y a peu une route à 110 km/h sans radar. Autour de la route il y a des champs et de la forêt. Puis un jour des panneaux de vitesse 90 km/h ont été installés. Pas d'information aucun changement autour ou sur la route mais maintenant une limitation de vitesse à 90 km/h. Étant donné que de nombreux habitués roulaient toujours par habitude à 110 km/h, c'est le piège garanti. Pourquoi ? On ne sait pas.

L'affiche mémo

Les 10 «pièges»

- 1/ L'incohérence
- 2/ La limitation de vitesse inadaptée
- 3/ L'implantation en descente
- 4/ Le radar caché
- 5/ Le radar positionné dans une zone courte de vitesse abaissée
- 6/ La vitesse abaissée
- 7/ La remise en cause de la signalisation
- 8/ Le radar... après le danger !
- 9/ Le radar en zone de dépassement
- 10/ L'entrée/sortie d'agglomération

Les solutions

- 1/ Rappeler la vitesse à respecter au niveau du panneau avertisseur de radar
- 2/ Doubler les panneaux de limitation de vitesse lorsque la route le permet
- 3/ Trouver une alternative aux radars en fin de descente
- 4/ Supprimer les litiges de signalisation à l'approche des radars
- 5/ Une règle de temps d'adaptation lors d'un abaissement de la vitesse
- 6/ Rendre visible l'invisible en supprimant le « radar caché »
- 7/ Un bon usage du radar pédagogique

J'adhère à 40 millions d'automobilistes

Rejoignez-nous sur www.40millionsdautomobilistes.com

ou en nous renvoyant ce bulletin à

40 millions d'automobilistes - 72019 Le Mans Cedex 2

Vos coordonnées

Mme Melle M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail :

Votre adhésion

Je deviens membre de « 40 millions d'automobilistes » et je fais un don :

25 € Autre €

Nous vous remercions de libeller le chèque bancaire à l'ordre de « 40 millions d'automobilistes » et de nous le faire parvenir à l'adresse suivante :

« 40 millions d'automobilistes » - 72019 Cedex 2

IMPORTANT : Votre don est **déductible des impôts**. Tout versement donne lieu à un reçu fiscal permettant la déductibilité sur la déclaration des revenus à hauteur de 66 % du montant versé à l'association.

A titre d'exemple, un don de 25€ représente un engagement réel annuel de 8,50€ après déduction de 16,50€ de vos impôts.

Le Signature :

